

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 1^{er} février 2011 (Réf C1/2011)

Membres présents : Madame Odile ZACCARON, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGE, Roland ROUSTIT, Joël MARQUES, Samuel POUSTHOMIS, Jean-Pierre LANNES (suppl. Jean-Louis PUECH), Jean-Marie POUSTHOMIS, Hubert SAUNAL (suppl. Jean-Louis FABRE), Dominique CROS, Thierry VIEULES, Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Alain BOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, Jean-Paul NOUVEL : **17 membres.**

Ont également participé : Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 30 novembre 2010,
2. Poursuite des échanges sur les ajustements de périmètres des intercommunalités,
3. Lancement Plan Développement de Massif Forestier (intervention CRPF/Forestarn),
4. Avis sur le projet de SCOT du Grand Albigeois,
5. Point sur les chantiers en cours : ZA bois, atelier scierie, local technique, voirie, ...
6. Renouvellement de la convention de services partagés,
7. Gestion de personnel,
8. Informations sur les marchés publics,
9. Informations et questions diverses.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 30 novembre 2010

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 30 novembre 2010.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Poursuite des échanges sur les ajustements de périmètres des intercommunalités

Damien CHAMAYOU informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des réflexions sur l'évolution du périmètre des intercommunalités depuis la réunion du 30 novembre dernier. Il indique que le document de travail établi suite à cette réunion a été transmis à Madame la Préfète du Tarn ainsi qu'au Président de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn.

Le Président présente également les conclusions de l'étude confiée par l'association des Maires à 3 étudiants de Sciences Po Toulouse, sous la direction de Joseph Carles. Les différents scénarii proposés dans cette étude sont tous basés sur des regroupements de Communautés de communes existantes dans de vastes ensembles et ne prennent pas en compte les bassins de vie quotidienne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

En parallèle, lors de leur dernière réunion, les membres du Bureau se sont répartis les contacts à engager avec les territoires voisins de façon à discuter de la stratégie d'accroissement périphérique validée par le Conseil lors de la réunion du 30 novembre 2010. Quelques contacts ont déjà été pris mais Damien CHAMAYOU fait remarquer que nous manquons d'éléments de connaissance sur les impacts financiers et fiscaux de l'évolution des périmètres.

Stéphane AZAM propose de préparer un document de synthèse de ces différents éléments, avec l'appui de Mr Baulès, Trésorier d'Alban, même si le contexte actuel de réforme de la fiscalité des entreprises rend ce travail très complexe.

Marin POUSTHOMIS s'interroge sur l'opportunité d'accroissement périphérique vers des petites communes avec « peu de population et beaucoup de voirie », ce qui grèverait le budget de la CCMA plus qu'il ne le renforcerait ! Sachant que de par ailleurs une réflexion sur le poids de la fiscalité intercommunale sur les contribuables d'Alban s'impose.

Le débat sur l'évolution du périmètre de la CCMA se poursuivra lors de la prochaine réunion de Conseil.

III. Lancement Plan Développement de Massif Forestier

Le Président rappelle le contenu de l'action 2 « Plan de développement de massif forestier et sensibilisation à la gestion forestière durable » de l'Agenda 21. Le but de cette démarche est d'engager une dynamique de valorisation de notre potentiel forestier et d'apporter un service adapté aux propriétaires forestiers avec 2 objectifs principaux :

- La connaissance : identifier, quantifier et qualifier les ressources forestières valorisables et évaluer les possibilités d'exploitation (desserte forestière propre et voies publiques),
- La mobilisation : organisation et appui technique aux propriétaires pour mettre en place d'une gestion durable des 2/3 des espaces boisés dans les 10 prochaines années et multiplier par 4 les quantités prélevées de produits forestiers.

Puis le Président rappelle que le Conseil, par délibération du 26 août 2008, a sollicité le lancement de l'élaboration d'un Plan de développement de massif forestier des monts d'Alban, sous la maîtrise d'ouvrage du CRPF Midi-Pyrénées, et a décidé d'apporter un soutien technique et administratif, en particulier lors de la phase d'élaboration de l'état des lieux du massif forestier et des chemins forestiers (mise à disposition des moyens techniques de la CCMA et du SIG) et pour l'animation générale de l'opération.

Le coût total prévisionnel de l'opération, évalué à 149 564 €, intègre les prestations des techniciens forestiers du CRPF et de la coopérative forestière FORESTARN pendant les 2 années d'élaboration du Plan. Ce coût pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

Etat (autofinancement CRPF)	19 912,00 €
Conseil régional	22 435,00 €
Conseil général du Tarn	11 217,50 €
CCMA	11 217,50 €
FEADER	64 782,00 €
<u>Autofinancement Frestarn</u>	<u>20 000,00 €</u>
TOTAL	149 564,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Le Président précise qu'environ la moitié de la participation sollicitée auprès de la CCMA sera apportée sous forme de mise à disposition de moyens humains et techniques.

Après discussion, le Conseil de la Communauté accepte à l'unanimité :

- la proposition d'action « Plan de développement de massif forestier des monts d'Alban » telle que présentée par le maître d'ouvrage CRPF Midi-Pyrénées,
- le plan de financement mentionné ci-dessus,
- d'apporter son concours financier à l'opération à hauteur de 11 217,50 €.

IV. Avis sur le projet de SCOT du Grand Albigeois

Monsieur le Président indique que le Syndicat Mixte d'élaboration du SCOT du Grand Albigeois a arrêté, par délibération du 8 décembre 2010, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Grand Albigeois. Le Conseil de la CCMA, conformément aux articles L121-4, L122-8 et R122-8 du code de l'urbanisme, est appelé à titre consultatif à émettre un avis sur ce document.

A cet effet, le Président présente le projet de SCOT comprenant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un document d'orientations générales (DOG) qui définit les mesures concrètes, prescriptives et opposables aux documents d'urbanisme locaux et aux schémas sectoriels, et des documents graphiques.

Après discussion, le Conseil de la Communauté donne un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté par le Syndicat Mixte d'élaboration du SCOT du Grand Albigeois mais émet quelques réserves et souhaits d'ajustements :

- prise en compte des différences de pression de l'urbanisation au sein du SCOT : il est nécessaire de noter plus clairement dans le DOG qu'une partie des communes sont en déprise démographique et qu'il convient donc d'adopter pour ces dernières plus de souplesse (voire des dispositions particulières) afin de saisir les rares opportunités d'installation de familles résidentes qui sont indispensables pour conserver un territoire vivable pour les populations déjà présentes.
- densification des constructions : il ne paraît pas cohérent d'affecter un coefficient supérieur dans les bourgs centres (Alban, Réalmon, Villefranche, Teillet, que dans les communes de la couronne Albigeoise qui ont une très forte pression d'urbanisation.
- volet environnemental : la notion de « cours d'eau » est assez imprécise, jusqu'à quel niveau descend-t-on ? Il en est de même pour les trames vertes et bleues.
- cohérence avec des SCOT voisins qui seraient beaucoup moins prescriptifs : quelle harmonisation envisagée pour éviter que l'Albigeois soit pénalisé.

V. Point sur les opérations en cours : ZA bois, réhabilitation foirail, voirie, ...

1. Les travaux d'aménagement de la ZA spécialisée bois et de l'atelier relais Galonnier à Carmenel se poursuivent. Les travaux de terrassement sont quasiment terminés.
2. Les travaux de réhabilitation de l'ancien foirail d'Alban se déroulent pour l'instant conformément au planning prévisionnel et sans imprévus.

VI. Renouveaulement de la convention de services partagés

Les statuts de la CCMA stipulent que celle-ci dispose de la compétence pour « organiser les mises à disposition de services entre la CC et les Communes membres dont les conditions seront fixées par convention conformément à l'article L.5211-4-1 II du CGCT ».

Le Président propose, en application de ces statuts, la reconduction pour une durée de 3 ans de la convention de services partagés adopté en 2008. Cette convention précise les conditions et modalités de ces mises à disposition réciproques qui ont pour objet de mutualiser des moyens et de faciliter la bonne organisation ou la rationalisation des services et activités des différents partenaires.

L'ensemble de ce dispositif relève exclusivement du fonctionnement interne entre la Communauté de Communes des monts d'Alban et ses Communes membres et n'entre donc pas dans le champ d'application du Code des marchés publics.

Sur proposition du Président, le Conseil de la CCMA approuve le projet de convention dûment présenté et autorise le Président à signer la convention de services partagés entre la Communauté de communes des monts d'Alban et les Communes membres.

VII. Gestion de personnel

1. Ouverture d'un poste d'Ingénieur territorial et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président indique que Guillemette LABBE a réussi le concours d'Ingénieur territorial. Il propose de nommer l'intéressée à ce grade car elle donne toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions depuis le début de son contrat et que cela ne change pas les conditions financières de son poste.

Le Conseil de la CCMA, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'Ingénieur territorial à temps complet avec effet au 1^{er} mars 2011,
- adopte le tableau des effectifs de la CCMA tel que indiqué ci-dessous :

Filière administrative :

- 1 poste de catégorie A : Attaché principal territorial,
- 1 poste de catégorie B : Rédacteur territorial,

Filière technique :

- 2 postes de catégorie A : Ingénieur territorial,
 - 1 poste de catégorie C : Adjoint technique de 1^{ère} classe Echelle 4,
 - 2 postes de catégorie C : Adjoint technique de 2^{ème} classe Echelle 3.
- autorise Monsieur le Président à signer un arrêté portant nomination de Guillemette LABBE, agent non titulaire de la Communauté de Communes, dans le grade d'Ingénieur territorial.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

2. Remplacement ponctuel de Coralie CHAUDESAIGUES

Coralie CHAUDESAIGUES, agent technique, doit subir une intervention chirurgicale vers le 15 mars et devrait être indisponible pendant 3 ou 4 mois. Le Président propose de procéder au recrutement d'un agent non titulaire pour la remplacer pour toute la durée de son congé maladie.

Une offre de poste sera transmise dans les meilleurs délais dans les Communes pour diffusion. Il y sera précisé que le poste peut être divisé en deux temps partiel de 17h30 par semaine sur les volets suivants :

- Entretien intérieur des bâtiments de la collectivité,
- Entretien des espaces verts et des extérieurs.

Le Conseil donne un avis favorable au remplacement de l'agent technique. Il est convenu qu'une diffusion plus large sera réalisée d'ici 3 semaines si le nombre de candidatures reçues était insuffisant.

3. Création d'un poste de coordination enfance jeunesse

Damien CHAMAYOU indique que Madame Cathy FERNANDEZ-RASPOTNIK, salariée de la MJC, souhaite arrêter d'assurer la coordination du volet enfance jeunesse pour la CCMA.

Le Président propose alors de réaliser un recrutement direct pour la remplacer dans ses fonctions d'autant plus que le contrat enfance jeunesse pour la période 2011 à 2013 prévoit un accompagnement financier CAF-MSA à hauteur de 30% d'un ETP, soit 10h30 hebdomadaires.

Le Conseil donne un avis favorable pour le recrutement d'un(e) coordonnateur(trice) enfance jeunesse à temps partiel (30% d'un équivalent temps plein) à compter du 1^{er} avril 2011. Une fiche de poste sera diffusée dans les meilleurs délais.

VIII. Informations sur les marchés publics signés

Aucun marché public à procédure adaptée n'a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil.

IX. Informations et questions diverses

1. Création d'un réseau de chaleur bois à Alban

Le Président rappelle la délibération du 27 avril 2010 acceptant la signature d'un projet de convention ayant pour objet de confier à TRIFYL le soin de procéder à une étude de faisabilité du projet d'installation d'un réseau de chaleur collectif à partir du bois à Alban.

Les conclusions de cette étude de faisabilité démontrent la pertinence d'un tel projet qui desservirait un certain nombre d'équipements collectifs situés à Alban : collège, salle omnisport, gymnase, école, micro crèche, ... Cette étude doit être ajustée par le bureau d'études INDIGGO afin d'envisager une variante permettant le raccordement de la halle et de quelques maisons individuelles situées sur le parcours.

Le Président indique que le syndicat TRIFYL est en mesure de porter ce type de projet en lieu et place de la Commune d'Alban et de la Communauté de Communes à la condition que la

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

compétence « réseaux de chaleur » lui soit transférée. TRIFYL pourrait alors porter l'ensemble des investissements et assurerait l'exploitation du réseau, l'ensemble des charges correspondantes étant couvertes par les ventes de chaleur.

Pour ce faire, la CCMA doit ajuster ses statuts afin de se voir transférer par les Communes membres la compétence de « création et gestion de réseaux de chaleur bois ».

Le Président propose au Conseil d'approuver le principe du raccordement des bâtiments de la CCMA au futur réseau de chaleur et d'adopter une version consolidée des statuts prenant en compte la nouvelle compétence.

Après discussion, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité :

- accepte le principe du raccordement des bâtiments, dont la CCMA est propriétaire ou qui lui sont mis à disposition, inclus dans le périmètre de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur bois : salle omnisport, gymnase du collège, micro crèche,
- adopte une modification des statuts visant à doter la Communauté de communes des monts d'Alban de la compétence « création et gestion de réseaux de chaleur bois » dans le cadre de la compétence facultative « Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire »,
- demande aux Communes membres, conformément aux dispositions du CGCT, d'approuver la modification des statuts proposée.

2. Information sur les projets de méthanisation à la ferme

Damien CHAMAYOU indique qu'il souhaite organiser courant du mois de mars une réunion d'information sur la méthanisation à l'attention des élus et des agriculteurs du secteur, en présence d'experts en la matière et de représentants de la chambre d'agriculture.

Hubert SAUNAL informe qu'un projet intéressant de méthanisation à la ferme est en cours de préparation dans l'Aveyron et qu'une visite d'une installation est prévue rapidement à l'initiative de la chambre d'agriculture de l'Aveyron.

3. Projet d'extension d'une porcherie industrielle sur la commune de Balaguier sur Rance

Le Président indique avoir reçu le 13 janvier 2011 une note provenant du Collectif pour la qualité des eaux du Rance relative à l'extension d'une porcherie sur la commune de Balaguier sur Rance.

Samuel POUSTHOMIS dénonce le danger que représente l'opposition quasi systématique d'associations en tous genres aux projets agricoles locaux. Il sollicite le soutien des élus dans la défense du secteur agricole.

Les membres du Conseil y étant favorable, le Président propose d'adresser un courrier de réponse au collectif faisant ressortir les éléments suivants :

- L'impérative nécessité de maintenir des actifs agricoles sur notre territoire et de veiller à une implantation sur toutes les communes ;
- Le très fort déficit (qui continue de s'accroître) en production porcine dans notre secteur qui dispose de par ailleurs d'importantes activités de transformations charcutières (35 emplois pour la seule Communauté de Communes des Monts d'Alban), situation qui fait peser un très fort risque pour la pérennité de ces entreprises (à long terme la transformation rejoint toujours les forces de production) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- Le caractère familial de ce projet qui permet de répondre à une situation personnelle et peut faciliter à moyen terme une reprise d'exploitation (en effet la production laitière hors zones d'appellation fromagères est très fortement compromise) ;
- Une cohérence d'activité avec une complémentarité entre production de céréales et transformations ;
- Des impacts environnementaux limités qui, grâce à l'amélioration continue des technologies (y compris dans quelques années la création de petites unités de méthanisation à la ferme), iront en décroissant et qui dans l'immédiat ne sont pas significativement différents de ceux générés par l'élevage bovin lait existant.

4. Collège Alain Fournier – Suppression de poste

Monsieur le Président informe que le Conseil d'administration du Collège Alain Fournier, lors de sa réunion du 31 janvier 2011, a validé la proposition de l'Inspection d'Académie de supprimer un demi-poste supplémentaire, après la suppression des trois divisions réalisée lors de la rentrée scolaire 2010-2011.

Damien CHAMAYOU et Jean-Luc ESPITALIER ne comprennent pas cette décision qui est inacceptable et indiquent qu'il ne faut pas baisser la garde face aux suppressions successives proposées par l'Inspection d'Académie, sinon demain c'est la décision de fermeture du collège qui tombera ! Ils invitent le Conseil d'administration du collège à défendre coûte que coûte les postes d'enseignants pour préserver la qualité de l'enseignement et laisser à l'Inspecteur d'académie la responsabilité de ses décisions.

Le Président propose de poursuivre la concertation avec les autres collectivités de la Montagne Tarnaise qui sont impactées, afin de s'opposer à la mise en œuvre de décisions qui condamnent l'avenir de notre territoire. Une prochaine réunion avec l'Inspecteur d'académie est programmée après les élections cantonales (période de réserve).

5. Mise en œuvre du Plan Climat du Pays de l'Albigeois et des bastides

Jean-Luc ESPITALIER présente deux opérations du Plan Climat du Pays de l'Albigeois et des bastides qui ont un impact direct pour la CCMA :

- Sensibilisation aux économies d'énergie dans les habitations :

Cette action doit permettre la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de travaux d'économies d'énergie ou de rénovation de leur logement : conseils personnalisés gratuits par l'Espace Info Energie et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 81).

Pour inciter les particuliers à bénéficier de cet accompagnement, il est également proposé que des logements défavorisés sur le plan énergétique puissent bénéficier d'une thermographie extérieure en vue de sensibiliser les propriétaires aux déperditions d'énergie et afin de visualiser les éventuels problèmes d'isolation.

Le Pays est la structure porteuse de cette action et prendra en charge le paiement de l'ensemble des dépenses de l'action. Un dossier de financement est déposé auprès du programme PRELUDDE et des partenaires que sont la Région et l'ADEME afin d'obtenir un financement à hauteur de 70 %.

Les 30 % restant seraient répartis entre le Pays et la CCMA en fonction de leur nature. A ce titre, la CCMA est sollicitée pour prendre en charge une partie des diagnostics par caméra thermographie pour une quinzaine d'habitations sur Alban et Teillet, ce qui représente un montant d'environ 700 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Le Conseil donne un avis favorable au montage de l'opération tel que présenté et émet le souhait qu'une participation résiduelle soit laissée à la charge des particuliers bénéficiant du diagnostic complet.

- Recrutement d'un conseiller en énergie partagé au sein du Pays :

Le Conseil en énergie partagé est un service rendu aux communes dans le but d'assurer une optimisation de l'utilisation de l'énergie sur le patrimoine et les équipements communaux. Le recrutement d'un conseiller en énergie partagé (CEP) au niveau du Pays s'inscrit dans une stratégie de mutualisation du service entre l'ensemble des intercommunalités du Pays.

L'option proposée par le Pays est de faire bénéficier chaque communauté de communes du CEP à hauteur de 30% de sa population et de 20% de ses Communes, ce qui donne pour la CCMA une couverture maximale de 2 Communes bénéficiaires du CEP.

Jean-Luc ESPITALIER propose que le Pays détermine un nombre maximal de bâtiments par Communauté de communes pouvant bénéficier des services du CEP, à charge pour chaque collectivité d'arbitrer la répartition entre les Communes en fonction des projets. Ceci permettant à toutes les communes de la CCMA d'en bénéficier.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

6. Requête devant le TA de Toulouse de Madame Odile GISCLARD. Saisine Maître Xavier LARROUY-CASTERA.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de communes vient de recevoir communication d'un mémoire introductif d'instance devant le tribunal administratif présenté par la défense de Madame Odile GISCLARD. L'intéressée souhaite à travers ce recours attaquer la décision de refus de la CCMA de faire droit à la demande d'abrogation du Plan local d'urbanisme de la commune d'Alban.

Afin d'assurer utilement la défense de la CCMA dans ce dossier, le Président propose que lui soit donné pouvoir d'ester en justice dans l'instance ci-dessus référencé et d'avoir recours à un avocat pour l'assister, en la personne de Maître Xavier LARROUY-CASTERA, avocat au barreau de Toulouse et spécialiste en droit de l'urbanisme. Cet appui bénéficie d'une prise en charge par l'assurance.

Le Conseil de la Communauté autorise Monsieur le Président à ester en justice dans le cadre de ce contentieux et désigne Maître Xavier LARROUY-CASTERA pour assister et défendre la communauté de communes dans ce dossier.

Le Président
Damien CHAMAYOU

